



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des Ressources
Humaines

BPID

Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS

Téléphone

01 57 02 62 36

01 57 02 62 35

Fax

01 57 02 62 40

Mél

ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 1er septembre 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des Universités

à

-Madame et Messieurs les présidents
des universités Paris VIII, Paris Est Créteil,
Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,
-Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne
-Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré,
-Mesdames et Messieurs les directeurs
des centres d'information et d'orientation.

Circulaire n° 2017-071

Objet : Recrutements et détachements à un poste dans un établissement relevant des réseaux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture – rentrée scolaire 2018.

Référence : Note de service ministérielle n° 2017-129 du 7 août 2017, parue au BO n° 27 du 24 août 2017.

[MENH1718092N](#)

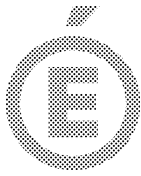
La présente circulaire précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels de direction et d'inspection, à un poste relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la mission laïque française (établissements en pleine responsabilité et établissements partenaires de la Mlf) et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec), pour la rentrée scolaire 2018.

I - Dispositions générales

⇒ Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux candidats appartenant aux corps des personnels de direction et d'inspection, fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, les fonctionnaires placés en position de détachement directement auprès d'un établissement conservent, dans leur corps d'origine, leurs droits à l'avancement et à la retraite, sous réserve de supporter la retenue pour pension civile de retraite.



2

⇒ Nature des postes à pourvoir

La liste des postes de direction d'établissement scolaire et d'inspection vacants ou susceptibles de l'être, fait l'objet d'une publication conjointe à compter du 1^{er} septembre 2017 (puis au fil des vacances de postes) sur les sites :

- du ministère : <http://www.education.gouv.fr/>
- de l'AEFE : <http://www.aefe.fr/>
- de la Mlf : <http://www.mlfmonde.org/>
- de l'Aflec : <http://www.aflec-fr.org/>

La liste des postes n'est pas exhaustive, des postes supplémentaires pourront se libérer tout au long de l'année scolaire.

En raison des exigences du recrutement sur des postes de responsabilité à l'étranger et de leur dispersion géographique, il est important de disposer d'un éventail de candidatures suffisant, en nombre et en qualité. C'est pourquoi il est utile de rappeler que le recrutement pour les postes du réseau d'établissements français à l'étranger est tout à fait ouvert et que tout personnel intéressé peut valablement proposer sa candidature.

L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, assure le suivi et l'animation de l'ensemble du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La mission laïque française (Mlf), association loi 1901, reconnue d'utilité publique, partenaire et complémentaire de l'AEFE, anime un réseau d'établissements.

L'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec), association loi 1901, anime un réseau d'établissements scolaires situés au Liban et aux Émirats Arabes Unis.

Il est utile de rappeler que candidater pour un poste à l'étranger est un acte mûrement réfléchi qui soutend l'élaboration d'un réel projet professionnel et familial.

⇒ Conditions de candidature

- Être **titulaire** dans le corps considéré. Les personnels stagiaires ou en détachement dans le corps des personnels de direction ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement.
- Justifier au minimum de **trois ans** de services effectifs dans le dernier poste occupé au 1^{er} septembre 2018.

⇒ Modalités de recrutement

Les candidatures sont accompagnées d'un avis circonstancié de chacun des supérieurs hiérarchiques. Cet avis portera sur la candidature de l'intéressé, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son aptitude à la communication, sa maîtrise des langues étrangères et ses aptitudes au management et au pilotage. Il sera accordé une importance particulière à sa capacité d'appréhender les problématiques dans un contexte partenarial exigeant eu égard aux contextes spécifiques des postes à l'étranger.

Pour les personnels de direction, le compte-rendu d'entretien professionnel sera également joint au dossier.



3

Compte tenu des éléments du dossier et des différents avis exprimés, un certain nombre de candidats seront convoqués individuellement par l'AEFE, la Mlf ou l'Aflec pour un entretien, notamment sur l'ensemble des enjeux de la zone dans laquelle ils pourraient être affectés, qui se déroulera au siège parisien de l'opérateur concerné ou par visioconférence **à partir du mois de novembre 2017, jusqu'au mois de mars 2018.**

Selon les exigences du poste, cet entretien sera accompagné d'un test de langue étrangère (anglais, allemand ou espagnol).

II - Instructions relatives au dossier de candidature

⇒ Constitution et transmission du dossier

Le dossier de candidature doit être saisi en ligne :

- sur les sites internet de l'AEFE, de la Mlf ou de l'Aflec entre **le 1^{er} septembre et le 21 septembre 2017 inclus.**

Puis il sera édité un dossier papier auquel le candidat joindra les documents sollicités par chaque opérateur.

Le dossier complet, rempli et signé, sera remis **en trois exemplaires** au supérieur hiérarchique direct, **avant le 25 septembre 2017.**

ATTENTION : les autorités académiques doivent envoyer les dossiers revêtus des avis hiérarchiques pour le 2 octobre 2017 aux opérateurs concernés, il est donc vivement conseillé aux candidats de transmettre leur dossier le plus rapidement possible à leur supérieur hiérarchique direct, afin d'éviter tout retard de transmission, qui pourrait conduire au rejet de leur candidature.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettront leur dossier par l'intermédiaire des services académiques dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

⇒ Formulation des vœux

Le dossier de candidature prévoit, selon l'opérateur, la formulation de plusieurs vœux d'affectation qui peuvent se rapporter à un ou plusieurs établissements, zones géographiques, voire à « tous pays ». En effet, non seulement la liste des postes vacants ne peut prétendre à l'exhaustivité à la date de publication, mais la répartition des candidatures est souvent inégale selon les zones et peut conduire à proposer aux candidats, notamment au cours des entretiens, des postes ou des secteurs géographiques qu'ils n'ont pas envisagés d'emblée.

Il est vivement recommandé aux personnels de postuler sur des postes en adéquation avec leurs profils.

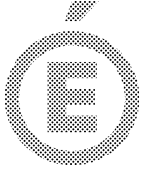
III - Observations particulières

⇒ Acceptation du poste et détachement

Les personnels retenus à l'issue des entretiens seront avisés individuellement, par l'AEFE, la Mlf ou l'Aflec, de leur proposition d'affectation, après avis des commissions consultatives paritaires compétentes.

Les personnels recrutés seront détachés :

- auprès de l'AEFE et rémunérés par l'agence ;



- auprès de la Mlf et rémunérés soit directement par la MLF, soit par l'établissement d'exercice ;
- auprès des établissements de l'Aflec et rémunérés par eux.

La gestion administrative de leur carrière relèvera, selon les domaines, de la DGRH et/ou de l'AEFE, de la Mlf ou de l'Aflec.

4

Il est rappelé qu'aucun départ en poste ne peut avoir lieu sans accord formel de détachement de la DGRH du MEN.

Toute demande de renseignement complémentaire pourra être formulée selon le cas :

- auprès de la DGRH de l'AEFE (bureau du recrutement : tél. : 02 51 77 29 23 ou par courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr) ;
- auprès des services centraux de la Mlf : personnels de direction : candidat.perdir@mlfmonde.org – inspecteurs : candidat@mlfmonde.org
- auprès des services centraux de l'Aflec : <http://www.aflec-fr.org/>

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE